Comment traiter les demandes ou les ajustements CET alors que la campagne est clôturée ?

Dans oHRis, une fois qu'une **campagne CET** est clôturée (c-à-d. sa date de fin est passée), il n'est **plus possible d'intervenir sur** les demandes CET validées des collaborateurs, au risque de créer une incohérence au niveau des soldes.

Vous devez alors réaliser une **correction CET**. Cette procédure et des exemples sont décrits dans cette rubrique : Comment ajuster le solde CET d'un utilisateur ?

From:
https://documentation.ohris.info/ - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://documentation.ohris.info/doku.php/module_cet:comment_traiter_demande_hors_campagne

Last update: **2024/05/28 09:34**